

**Décision n° 2016-311 du 19 décembre 2016
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction territoriale Est**

Le directeur de la direction territoriale Est du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2015-335 du 1^{er} décembre 2015 portant nomination d'un membre du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2016-309 du 19 décembre 2016 portant organisation de la direction territoriale Est et de son comité de direction ;

décide

Article 1

Madame Béatrice Agamennone est nommée directrice-adjointe de la direction territoriale Est.

Article 2

Sont nommés chefs de département :

- Monsieur Jean-Luc Bauer, chef du département aménagement du développement durable ;
- Monsieur Jean-Pierre Gentil, chef du département conception et exploitation des infrastructures.

Article 3

Sont nommés directeurs de laboratoire :

- Madame Sophie Charlotte Valentin, directrice du laboratoire de Nancy ;
- Monsieur Philippe Thirion, directeur du laboratoire de Strasbourg.

Article 4

Madame Hélène Foreau est nommée secrétaire générale.

Article 5

Madame Isabelle Aublanc est nommée responsable de la mission contrôle de gestion.

Article 6

Monsieur Philippe Goedert est nommé directeur du développement des relations avec les clients et partenaires.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2015-269 du 3 septembre 2015.

Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Metz, le 19 décembre 2016

Le directeur

Signé

Jacques Le Berre